



PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES DANS LE CONTEXTE DU COVID 19

Contexte général

Les locaux mis à disposition font l'objet d'un entretien suivi par les services municipaux, toutefois Le Club procédera à l'aération des locaux et à la désinfection des zones de contact.

Mesures spécifiques

- Limitation du nombre de personnes par séance : 9 stagiaires + 1 formateur
- Participation sur inscription
- Enregistrement des personnes présentes (pour identification éventuelle)
- Disposition des tables en conformité avec les distances réglementaires
- Suppression des activités d'accompagnement en côte à côte

Application des gestes barrières

- Port du masque obligatoire
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique
- Lingettes désinfectantes à disposition

Ces mesures ont été prises sur le conseil du Dr Bernard MULLIE, médecin généraliste partenaire de l'association

Fait à Lomme, le 5 septembre 2020